

**Séance du 9 décembre 2020 à 18h00**

**en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.**

**OBJET**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamilia MALLIARD, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la mutualisation de certains services et afin de permettre le transfert des personnels correspondants, il convient de créer les emplois permanents suivants :

- 1 emploi de Directeur Général Adjoint des services d'un établissement public de coopération intercommunale de 40 à 150 000 habitants.

**PERSONNEL -  
Modification du tableau  
des effectifs.**

==

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
03/12/20

Date d'affichage :  
03/12/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votants : 71

- 2 emplois d'éducateur de jeunes enfants  
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet 30 heures hebdomadaires

- 1 emploi d'ingénieur en chef hors classe
- 1 emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs
- 3 emplois d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 6 emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal
- 1 emploi d'attaché hors classe
- 2 emplois de directeur territorial
- 1 emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 emplois de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 emplois du cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- 1 emploi d'adjoint technique

Par ailleurs, afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les emplois permanents suivants :

- 1 emploi d'ingénieur pour exercer les fonctions de chargé de mission Energie.

Au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, il est chargé de la mise en place d'une stratégie énergétique et énergies renouvelables sur le territoire de la collectivité dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et la stratégie REV3 ( troisième révolution industrielle en région).

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- accompagner le chef de mission sur le volet Energie du Plan Climat Air Energie Territorial comprenant l'outil Cit'ergie,
- coordonner l'ensemble des acteurs œuvrant à la réalisation d'un projet énergétique en optimisant l'impact énergétique environnemental par rapport aux contraintes économiques,
- mettre en place et accompagner l'évolution des certificats d'économies d'énergie,
- seconder le chef de mission sur le volet énergies de la stratégie REV3,
- aider à la décision dans les projets impliquant les énergies renouvelables.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Le candidat retenu devra être titulaire d'une formation supérieure de niveau mastère II en énergies renouvelables et posséder une expérience professionnelle dans la gestion de projet.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 444 et 821 (grille d'ingénieur territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'ingénieur territorial.

- 1 emploi de rédacteur pour exercer les fonctions de coordonnateur budgétaire et comptable.

Au sein de la Direction des Finances et de l'Achat Public, il réalise et contrôle la procédure comptable et budgétaire, assure la bonne exécution des budgets, analyse les coûts des activités. Il vérifie également les données comptables et réalise les documents comptables et budgétaires correspondants. En outre, il assiste et conseille les services de la collectivité et vient en appui du chargé de mission recherche de financements extérieurs.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- participer au processus de préparation budgétaire (fonctionnement et investissement),
- formaliser les procédures comptables et élaborer les procédures de régulation,
- suivre les flux financiers liés à la mutualisation.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Le candidat retenu devra être titulaire d'une formation supérieure de niveau Bac +2 dans le domaine budgétaire et comptable et posséder de bonnes connaissances financières, comptables, juridiques et réglementaires, plus particulièrement en matière de finances publiques, de procédures comptables et budgétaires. Il maîtrisera également les nomenclatures comptables (M14, M4, M49 ...).

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 372 et 597 (grille de rédacteur territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade de rédacteur territorial.

- 2 emplois d'attaché pour exercer les fonctions de chargé de mission en communication.

Au sein de la Direction de l'information aux habitants et de la promotion du territoire, ils proposent, mettent en œuvre et évaluent les actions d'information aux habitants en cohérence avec la stratégie générale de promotion du territoire.

Leurs missions principales consisteraient, notamment, à :

- définir les objectifs et la stratégie d'information,
- gérer et conduire les projets de communication,
- concevoir et mettre en œuvre les actions événementielles et de promotion des services de la collectivité.

Ces postes seraient pourvus par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les candidats retenus devront idéalement être titulaires d'une formation supérieure de niveau mastère II en communication et posséder une expérience professionnelle solide et démontrée dans ce domaine. Les candidats retenus devront, notamment, maîtriser la conduite d'une campagne de communication et adapter les messages aux supports de communication ainsi qu'aux publics ciblés.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ces postes pourraient être pourvus par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction

de leur profil et leur expérience professionnelle, les candidats seraient rémunérés sur la base d'un indice brut compris entre 444 et 821 (grille d'attaché territorial) et percevraient le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi d'attaché pour exercer les fonctions de responsable du pôle digital et relationnel.

Au sein de la Direction de l'information aux habitants et de la promotion du territoire et sous la responsabilité du Directeur, il est le garant de la stratégie digitale. Il anime et coordonne une équipe de 4 personnes (chargés de communication digitale, webmaster et chargé de diffusion digitale) afin de valoriser et promouvoir les territoires sur les différents supports de communication digitaux. En parallèle il prend en charge le développement d'une stratégie relationnelle grâce à des outils de Customer Relation Management (CRM) permettant de gérer les bases de données et développer une relation privilégiée avec les usagers.

Ses missions principales consisteraient, notamment, :

En matière de stratégie digitale, :

- à comprendre et évaluer les tendances actuelles, les nouveaux besoins des utilisateurs notamment sur les réseaux sociaux, de manière à développer l'innovation et proposer de nouvelles actions permettant de sensibiliser un maximum de citoyens et d'usagers,

- à optimiser les supports de communication digitaux (sites web, réseaux sociaux) et les faire évoluer en permanence pour correspondre aux tendances et aux attentes des usagers,

- à créer une communauté de référents réseaux sociaux au sein des collectivités, la former, et l'accompagner pour diffuser les meilleures pratiques en matière de communication digitale.

En matière de stratégie relationnelle – CRM,

- à travailler étroitement avec la Direction de l'Innovation Numérique et du Management de l'Information pour proposer des outils performants permettant de créer une nouvelle relation avec les usagers plus proche de leurs attentes,

- à mettre en relation les CRM des différents équipements pour créer des campagnes croisées et permettre aux usagers de découvrir d'autres services proposés par les collectivités tout en respectant la Réglementation Générale sur la Protection des Données.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau Bac +2 à Bac +5 en sciences humaines (lettres, arts, histoire, sociologie...) qui pourra utilement être complété par une spécialisation dans la communication on-line ou par un mastère spécialisé en community management. Le candidat retenu devra, notamment, maîtriser les codes et les usages des réseaux sociaux, disposer de capacités rédactionnelles et du sens de la communication ainsi que posséder un bon niveau d'orthographe et de grammaire.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 444 et 821 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe pour exercer les fonctions de graphiste.

Au sein de la Direction de l'information aux habitants et de la promotion du territoire, il est chargé de la création de visuels graphiques et typographiques pour la communication externe et interne de l'Agglo, sur multiples supports et médias tels qu'affiches, cartes, brochures, afin de répondre aux besoins thématiques des directions en termes de communication, dans le but d'informer et de promouvoir.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- rechercher et étudier les informations qui conditionnent la création et l'exécution de la commande,
- proposer les moyens et supports de communication adaptés aux objectifs de communication,
- effectuer les travaux préparatoires et essais nécessaires : esquisse, préprojet, prémaquette, choix des supports, des techniques ou du style,
- réaliser et concevoir le support de communication : maquette, illustration, traçage, mise en couleur, graphisme, photographies, web design.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être diplômé d'une école d'arts appliqués ou titulaire d'un BTS ou DUT en informatique ayant suivi une formation complémentaire en design graphique. Le candidat retenu devra savoir manier les codes visuels (sens de l'image, code des couleurs, calibrages de textes, mise en page) et avoir une bonne connaissance des différents logiciels de Publication Assistée par Ordinateur (Photoshop, Illustrator, InDesign...).

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 389 et 638 (grille de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- 1 emploi d'attaché pour exercer les fonctions de conseiller technique.

Au sein du cabinet de la Présidente, il contribue à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques publiques de la collectivité sur le territoire du Saint-Quentinois. Il est le relais permanent entre l'autorité territoriale, d'une part, et les élus, l'administration, les partenaires extérieurs et usagers d'autre part.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- recueillir et analyser les données en lien avec les politiques publiques,
- rédiger les notes, argumentaires, comptes-rendus, synthèses,...
- élaborer des documents cadres,
- assurer l'interface entre le cabinet et l'administration générale,
- participer à la détermination des orientations et choix stratégiques,
- préparer, piloter et animer les réunions,
- assurer une veille de l'actualité locale et nationale.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure

pluridisciplinaire et posséder une expérience solide et démontrée dans la gestion partenariale, notamment de sujets économiques.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 444 et 821 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 6 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Frédéric MAUDENS, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51310-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation